

Réunion du Conseil Municipal du 22 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nuits-sur-Armançon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Mr Jean-Louis GONON**, Maire.

Date de convocation : 11 mars 2024.

Présents : Mmes Josiane DESGROISILLES, Régine DUPAYS, Corinne DROUHIN, Claude IMBERT ; Mrs Jean-Louis BERNARD, Guy DEWAELE, Jean-Louis GONON, Xavier LAVINA, Matthias MANGANELLI, Jean-Marie SEGADO, Cyrille TOULOUSE.

Secrétaire de séance : Mr Xavier LAVINA.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 23 février 2024. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024**
- **Demandes de subvention**
- **Commune - Boulangerie - Lotissement :**
 - **Approbation du Compte de gestion 2023**
 - **Adoption du Compte administratif 2023**
 - **Affectation des résultats 2023**
 - **Vote du budget 2024**
- **Point sur les travaux**
- **Questions diverses**

I - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

Délibération n° 08-2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024. Il propose de maintenir les taux d'imposition actuels.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal

➤ **DECIDE de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales figurant sur l'état n°1259 pour 2024, soit :**

	Taux prévisionnels	TAUX votés
Taxe foncière bâtie (TFB)	34.82 %	34.82 %
Taxe foncière non bâties (TFNB)	25.16 %	25.16 %
Taxe d'habitation (TH)	14.26 €	14.26 %

➤ **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.**

II - Demandes de subvention**Délibération n° 09-2024**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention, pour l'année 2024, de l'association ACTIV'UNA du Tonnerrois.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 500.00 € à l'association ACTIV'UNA du Tonnerrois,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de verser cette subvention pour l'année 2024.

Autres demandes de subvention

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions, à savoir :

Nom	Montant subvention accordée
La Parenthèse - AVALLON	0.00 €
Judo Club de MONTBARD	0.00 €

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de ne pas accorder de subvention aux établissements mentionnés ci-dessus.

III - Approbation des comptes de gestion 2023**Délibérations n° 10-2024 / 14-2024 / 17-2024**

Considérant que les comptes de gestion de l'exercice 2023 de la Commune, de la Boulangerie et du lotissement, dressés par Madame Corinne FABRE, comptable municipal, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, sont réguliers ; le Conseil Municipal approuve ces derniers.

IV - Adoption des comptes administratifs 2023**Délibérations n° 11-2024 / 15-2024 / 18-2024**

Les comptes administratifs de la Commune, de la Boulangerie et du Lotissement, pour l'exercice 2023 se présentent ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE				
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté	-28 890.52 €			210 189.31 €
Part affectée à l'invest.			28 890.52 €	
Opération de l'exercice	80 402.82 €	62 777.62 €	292 280.88 €	368 851.60 €
Résultat de l'exercice 2023	-17 625.20 €			76 570.72 €
Résultat définitif	-46 515.72 €			257 869.51 €

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA BOULANGERIE				
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté		9 381.18 €		31 413.10 €
Opération de l'exercice	12 646.27 €	12 199.80 €	12 802.24 €	17 924.35 €
Résultat de l'exercice	-446.47 €			5 122.11 €
Résultat définitif		8 934.71 €		36 535.21 €

COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT				
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté				14 930.73 €
Opération de l'exercice	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat de l'exercice	-14 000.00 €			0.00 €
Résultat définitif	-14 000.00 €			14 930.73 €

Les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

V - Affectation du résultat de fonctionnement

Délibération n° 12-2024 / 16-2024 / 19-2024

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Commune :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		76 570,72 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		181 298,79 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		257 869,51 €
D Solde d'exécution d'investissement		-46 515,72 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		
Besoin de financement F	=D+E	0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H	257 869,51 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		46 515,72 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		211 353,79 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0,00 €

Boulangerie :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		5 122,11 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		31 413,10 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		36 535,21 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		8 934,71 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		
Besoin de financement F	=D+E	0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H	36 535,21 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		36 535,21 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0,00 €

Lotissement :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		0,00 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		14 930,73 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		14 930,73 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		-14 000,00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		
Besoin de financement F	=D+E	0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H	14 930,73 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		14 000,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		930,73 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0,00 €

VI - Vote des budgets 2024Délibération n° 13-2024↪ **LOTISSEMENT**

	Section Investissement	Section Fonctionnement
Recettes	70 509.19 €	70 509.19 €
Dépenses	69 578.46 €	70 509.19 €

↪ **BOULANGERIE**

	Section Investissement	Section Fonctionnement
Recettes	21 134.71 €	54 387.21 €
Dépenses	12 647.00 €	14 770.00 €

↪ **COMMUNE**

	Section Investissement	Section Fonctionnement
Recettes	120 718.52 €	533 628.79 €
Dépenses	120 718.52 €	533 628.79 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **ADOpte** les budgets 2024 - Lotissement, Boulangerie et Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

VII - Questions diverses1/ **Conseil d'école du 12 mars** :

- Protocole Phare/ climat scolaire
- Projet de l'année en cours,
- Bilan des demandes, travaux et investissements CCLTB,
- Services périscolaires,
- Bilan financier de la coopérative scolaire,
- Manifestations au profit de la coopérative scolaire 2023/2024,
- Effectifs, organisation pédagogique et rentrée prochaine
- Motion contre la fermeture d'une classe sur le RPI Ravières/Nuits

2/ **Aménagement de la place de l'Eglise**

Monsieur Xavier LAVINA présente un devis de la société Terr&Am de PERRIGNY (89000) pour un coût HT de 4 800.00 € comprenant l'avant-projet, le plan topographique, le plan de masse des travaux, le coût prévisionnel des travaux et une réunion de présentation. Après discussion, le Conseil Municipal demande des éléments complémentaires avant de valider ledit devis.

DÉLIBÉRATIONS PRISES

08-2024 : Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2024

09-2024 : Demande de subvention de l'association ACTIV'UNA du Tonnerrois

Commune :

10-2024 : Approbation du Compte de gestion 2023

11-2024 : Adoption du Compte administratif 2023

12-2024 : Affectation du résultat 2023

Boulangerie :

14-2024 : Approbation du Compte de gestion 2023

15-2024 : Adoption du Compte administratif 2023

16-2024 : Affectation du résultat 2023

Lotissement :

17-2024 : Approbation du Compte de gestion 2023

18-2024 : Adoption du Compte administratif 2023

19-2024 : Affectation du résultat 2023

13-2024 : Vote des budgets 2024

Séance levée à 23 heures 20.

GONON Jean-Louis		IMBERT Claude	
BERNARD Jean-Louis		DEWAELE Guy	
DESGROISILLES Josiane		MANGANELLI Matthias	
DUPAYS Régine		TOULOUSE Cyrille	
LAVINA Xavier		SEGADO Jean-Marie	
DROUHIN Corinne			